



# Assemblée générale

*Documents officiels*

## Commission du désarmement

**191**<sup>e</sup> séanceJeudi 1er décembre 1994, à 10 h 30  
New York

---

*Président* : M. Mongbé ..... (Bénin)*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### Ouverture de la session

**Le Président** : Je déclare ouverte la session d'organisation de 1994 et de la 191<sup>e</sup> séance de la Commission du désarmement des Nations Unies.

Comme ces dernières années, la Commission est convoquée aujourd'hui pour une brève session ayant pour but d'examiner des questions d'organisation, notamment l'élection d'un nouveau bureau pour 1995, la désignation des présidents des organes subsidiaires de la Commission et son projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session de fond, conformément à son programme de réforme, intitulé «Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement», qui a été adopté en 1990.

### Adoption de l'ordre du jour (A/CN.10/L.35)

**Le Président** : Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour de cette session d'organisation, tel qu'il figure dans le document A/CN.10/L.35.

*L'ordre du jour est adopté.*

### Élection du Président et des autres membres du bureau pour 1995

**Le Président** : Conformément à la pratique établie qui prévoit un roulement de la présidence de la Commission, la candidature à la présidence, en 1995, est proposée par le Groupe des États d'Asie. À ce sujet, j'ai le plaisir d'informer les membres de la Commission que le Groupe des États d'Asie a entériné la candidature de l'Ambassadeur Luvsangiin Erdenechuluun, de la Mongolie, pour l'élection au poste de Président de la Commission du désarmement en 1995.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite élire l'Ambassadeur Erdenechuluun, de la Mongolie, à la présidence, par acclamation.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Je déclare l'Ambassadeur Luvsangiin Erdenechuluun, de la Mongolie, élu Président de la Commission du désarmement pour l'année 1995.

L'Ambassadeur Erdenechuluun est un éminent diplomate de son pays, bien connu dans les milieux diplomatiques des Nations Unies depuis de nombreuses années, notamment en raison de sa grande expérience des problèmes de désarmement. Il est pour moi un ami, avec qui j'ai beaucoup travaillé dans d'autres circonstances, ici à New York et ailleurs, surtout à Jakarta. Il est actuellement Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation

des Nations Unies à New York. Ces dernières années, il activement participé aux sessions de l'Assemblée générale et de la Première Commission, ainsi qu'à d'autres importantes conférences de désarmement et aux sessions de la Commission du désarmement. En particulier, il a été Président du Groupe de travail sur le point de l'ordre du jour intitulé «Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres questions connexes». Avec sa vaste expérience de l'Organisation des Nations Unies et des questions de désarmement, je suis convaincu que, présidée par M. Erdenechuluun, la Commission du désarmement tiendra une session de fond fructueuse en 1995. Au nom de la Commission, je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Erdenechuluun et lui souhaite tout le succès qu'il mérite.

**M. Erdenechuluun** (Mongolie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude à tous les membres de la Commission du désarmement pour l'honneur qu'ils m'ont fait, ainsi qu'à mon pays, la Mongolie, en m'élisant Président pour 1995. Mes remerciements s'adressent tout particulièrement au Groupe des États d'Asie qui a présenté ma candidature à ce poste important qui comporte tant de responsabilités.

Le rôle important joué par la Commission du désarmement dans les efforts déployés par les Nations Unies en matière de désarmement a été réaffirmé, une fois de plus, dans les décisions pertinentes de la Première Commission, qui a récemment achevé la partie principale de ses travaux. L'année prochaine, qui sera marquée, entre autres, par la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération, qui sera chargée en 1995 d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que par les efforts de la Conférence du désarmement pour parvenir à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, promet d'être riche en événements importants pour la communauté internationale du désarmement. J'espère que la Commission du désarmement ne manquera pas d'apporter sa propre contribution au succès du calendrier du désarmement international.

La tâche dont la Commission sera saisie en 1995 représente un véritable défi. La Commission du désarmement sera appelée à conclure l'examen du point intitulé «Processus de désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires», à poursuivre l'examen de la question intitulée «Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1991» et, sous réserve de la décision qui sera prise à cette session

d'organisation, à commencer l'examen du troisième point de son ordre du jour.

Ma délégation compte sur la coopération et l'appui des membres de la Commission. Quant à nous, je puis assurer les membres que le bureau fera tout son possible pour assurer le succès de la session de 1995.

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter, ainsi qu'aux autres membres du bureau, mes sincères félicitations pour les efforts inlassables que vous avez déployés afin de résoudre les questions importantes dont la Commission du désarmement était saisie cette année, et pour la manière compétente et dynamique dont vous, distingué fils du Bénin ami, vous êtes acquitté de vos responsabilités. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec le Directeur adjoint du Centre pour les affaires de désarmement, M. Kheradi, et M. Lin, Secrétaire de la Commission du désarmement, et avec son personnel. Je compte beaucoup sur leur appui compétent et leur coopération.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur Erdenechuluun, Représentant permanent de la Mongolie et nouveau Président de la Commission, pour les paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard des membres du bureau, que je préside, et aussi à l'égard du Directeur adjoint du Centre pour les affaires de désarmement et du Secrétaire de la Commission. Je le remercie aussi pour tous les propos encourageants qu'il vient de tenir pour la bonne marche des travaux de la Commission. Encore une fois, je lui dis toutes nos félicitations.

Nous allons maintenant passer à l'élection des autres membres du bureau, à savoir, les huit vice-présidents et le rapporteur pour 1995. À ce sujet, j'ai le plaisir d'annoncer que le Groupe des États d'Asie a entériné la candidature de La République islamique d'Iran à l'un des postes de vice-président.

Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a proposé la candidature des Pays-Bas et de la Suède.

Telles sont les candidatures qui ont été entérinées. Nous attendons que le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Europe orientale se prononcent.

Je demanderai au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes de bien vouloir nous dire si nous pouvons annoncer les candidatures que nous avons déjà reçues.

**M. Ocampo** (Pérou) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation du Pérou aimerait préciser que, pendant sa

présidence du Groupe au mois de novembre, elle a reçu trois candidatures : celles de la Colombie, de la République dominicaine et de l'Uruguay. Étant donné qu'il y a deux postes de vice-président à pourvoir, à ce jour, il n'a pas été possible à la présidence de présenter les candidatures du Groupe. Nous espérons que, dans les prochains jours, le nouveau Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes sera en mesure de soumettre les candidatures du Groupe.

**Le Président** : Pour récapituler, le Groupe des États d'Asie a proposé la candidature de la République islamique d'Iran et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a proposé les candidatures des Pays-Bas et de la Suède.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Commission souhaite élire les représentants des pays susmentionnés à la vice-présidence de la Commission en 1995.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Au nom de tous les membres de la Commission, je voudrais féliciter les représentants de la République islamique d'Iran, des Pays-Bas et de la Suède pour leur élection à la vice-présidence de la Commission. Je lance un appel aux autres groupes, c'est-à-dire le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe orientale, pour qu'ils veuillent bien accélérer la procédure afin de nous communiquer dès que possible les noms des candidats aux postes vacants.

Je voudrais informer la Commission que c'était le Groupe des États d'Afrique qui devait nous proposer un candidat au poste de Rapporteur. Comme ce groupe n'est pas encore prêt, l'appel que je lui ai lancé pour la vice-présidence est valable aussi pour le poste de Rapporteur.

#### **Examen des projets de résolution adoptés par la Première Commission à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale concernant la Commission du désarmement**

**Le Président** : Comme les membres de la Commission le savent, la Première Commission de l'Assemblée générale a adopté trois projets de résolution, dans lesquels sont formulées des demandes concernant spécifiquement les travaux de notre Commission. Afin de clarifier les choses pour les membres de la Commission, je voudrais récapituler les projets de résolution qui seront bientôt adoptés par l'Assemblée générale.

Le premier projet de résolution, publié sous la cote A/C.1/49/L.5/Rev.1, a été adopté par la Première Commission au titre du point 64 a) de l'ordre du jour, intitulé «Rapport de la Commission du désarmement». Les extraits pertinents, à savoir le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 2, 3, 4, 9, 10 et 11 du dispositif, sont libellés comme suit :

*«L'Assemblée générale,*

*Prenant note des diverses suggestions concernant les points que la Commission du désarmement pourrait examiner, à une date appropriée, y compris en particulier celle tendant à ce qu'elle réexamine la question intitulée "le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes",*

...

2. *Note avec regret* que la Commission du désarmement n'a pu se mettre d'accord sur des directives et recommandations au titre du point de son ordre du jour intitulé "Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres questions connexes", dont l'examen a été achevé en 1994;

3. *Note* que la Commission du désarmement poursuit l'examen du point de son ordre du jour intitulé "Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires", examen qui doit être achevé en 1995;

4. *Note aussi* que la Commission du désarmement a procédé à un échange de vues préliminaire sur le point de son ordre du jour intitulé "Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale du 6 décembre 1991";

...

9. *Recommande* que la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 1994, adopte les questions suivantes aux fins d'examen à sa session de fond de 1995 :

a) Processus du désarmement nucléaire dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, l'objectif étant d'éliminer les armes nucléaires;

b) Transferts internationaux d'armes, plus particulièrement dans le contexte de la résolution 46/36 H de l'Assemblée générale du 6 décembre 1991;

10. *Recommande aussi* que, conformément au cycle d'examen échelonné portant sur trois points qu'elle a adopté, la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 1994, envisage d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 1995 un nouveau troisième point et, dans ce contexte, prend acte notamment des propositions suivantes intitulées "Directives générales touchant la non-prolifération, en particulier pour ce qui est des armes de destruction massive" et "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement";

11. *Prie* la Commission du désarmement de se réunir en 1995 pendant quatre semaines au plus et de lui présenter un rapport de fond à sa cinquantième session.»

Le deuxième projet de résolution, publié sous la cote A/C.1/49/L.4, que la Première Commission a adopté au titre du point 62 de l'ordre du jour, est intitulé «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement». Les paragraphes 1, 2, 3 et 4 du dispositif du projet de résolution sont libellés comme suit :

«L'Assemblée générale,

...

1. *Décide* d'entreprendre, à sa cinquantième session, à mi-parcours de la Décennie, un examen et une évaluation de l'application de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement;

2. *Prie* la Commission du désarmement, à sa session de 1995, de procéder à une évaluation préliminaire de l'application de la Déclaration et de faire des propositions propres à assurer un progrès en la matière, et de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquantième session;

3. *Prie* la Commission du désarmement d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 1995 une question intitulée "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement";

4. *Demande* à la Commission du désarmement d'inclure dans son évaluation les questions qui, de l'avis des États Membres, appellent un tel examen.»

Le troisième projet de résolution, publié sous la cote A/C.1/49/L.40/Rev.1, qui a été adopté par la Première Commission au titre du point 62 h) de l'ordre du jour, est intitulé «Mesures visant à freiner le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques». Le paragraphe 1 du dispositif est libellé comme suit :

«1. *Invite* la Commission du désarmement :

a) À accélérer l'examen du point de l'ordre du jour relatif aux transferts internationaux d'armes, en mettant en particulier l'accent sur les conséquences néfastes du transfert illicite d'armes et de munitions;

b) À étudier des mesures qui mettent un frein au transfert et à l'emploi illicites d'armes classiques;».

Je viens donc de récapituler les projets de résolution qui intéressent directement les travaux de la Commission du désarmement.

#### **Projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond de 1995 de la Commission du désarmement**

**Le Président** : Pour l'élaboration du projet d'ordre du jour provisoire de la session de fond qui se tiendra en mai 1995, il a été tenu compte des projets de résolution adoptés par la Première Commission, que je viens juste de mentionner.

Par souci de commodité, les éléments du projet d'ordre du jour provisoire ont été publiés dans le document A/CN.10/1994/CRP.6, qui a été distribué à tous les membres de la Commission.

À ce stade, je voudrais souligner que les points 4 et 5 de ce document, qui concernent des questions de fond, ont déjà été abordés à la session de fond de 1994. Comme les membres s'en souviendront, à la session de fond de cette année, la Commission a décidé de poursuivre l'examen du point 4, de façon à clore ses travaux sur la question à sa session de fond de 1995. Les membres se souviendront également qu'à sa session de fond de 1994, tenue du 18 avril au 9 mai, la Commission du désarmement a achevé ses travaux sur une question de fond inscrite à son ordre du jour, à savoir : «Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale, du désarmement et d'autres domaines connexes».

Conformément au cycle d'examen échelonné portant sur trois points, qui a été adopté en 1993, les États Membres ont proposé deux questions prioritaires concernant le désarmement susceptibles d'être retenues pour constituer le nouveau troisième point à inscrire à l'ordre du jour de la session de fond de 1995 de la Commission du désarmement, à savoir : «Directives générales touchant la non-prolifération, en particulier pour ce qui est des armes de destruction massive» et «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement». À l'issue de consultations intensives tenues au cours des derniers mois, la Première Commission a adopté par consensus le projet de résolution A/C.1/49/L.5/Rev.1 concernant les travaux de la Commission du désarmement. S'agissant du nouveau troisième point à inscrire à l'ordre du jour de la session de fond de 1995, le paragraphe 10 du dispositif du projet de résolution qui a été adopté est libellé comme suit :

«10. *Recommande aussi* que, conformément au cycle d'examen échelonné portant sur trois points qu'elle a adopté, la Commission du désarmement, à sa session d'organisation de 1994, envisage d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 1995, un nouveau troisième point et, dans ce contexte, prend acte notamment des propositions suivantes intitulées "Directives générales touchant la non-prolifération, en particulier pour ce qui est des armes de destruction massive" et "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement";».

En outre, les paragraphes 2 et 3 du dispositif du projet de résolution A/C.1/49/L.4 qu'a adopté la Première Commission sont libellés comme suit :

«2. *Prie* la Commission du désarmement, à sa session de 1995, de procéder à une évaluation préliminaire de l'application de la Déclaration et de faire des propositions propres à assurer un progrès en la matière, et de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa cinquantième session;

3. *Prie* la Commission du désarmement d'inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 1995 une question intitulée "Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement".»

Compte tenu des dispositions des projets de résolution A/C.1/49/L.5/Rev.1 et A/C.1/49/L.4 et des demandes qui y sont formulées, le bureau de la Commission du désarmement a décidé à l'unanimité, à sa séance du 23 novembre 1994, d'inclure les deux questions proposées susmention-

nées, à savoir «Directives générales touchant la non-prolifération, en particulier pour ce qui est des armes de destruction massive» et «Examen de la Déclaration faisant des années 90 la troisième Décennie du désarmement», à l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 1995, publié sous la cote A/CN.10/1994/CRP.6. Les membres de la Commission sont donc appelés à choisir, entre ces deux questions, celle à inscrire à l'ordre du jour de la session de 1995.

**M. Turrentine** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au moment où le projet de résolution relatif au rapport de la Commission du désarmement a été examiné par la Première Commission, ma délégation a affirmé clairement, lorsqu'elle a expliqué sa position au sujet de l'adoption par consensus de ce projet de résolution, que le Gouvernement des États-Unis n'appuyait pas l'ajout d'un troisième point à l'ordre du jour de la Commission du désarmement pour 1995.

Nous sommes certainement conscients de la pratique antérieure selon laquelle nous avons trois points inscrits à l'ordre du jour, et nous savons aussi que cette pratique permet une certaine souplesse. Nous croyons toutefois que, en 1995, il serait prudent de s'efforcer d'achever l'examen d'un point de l'ordre du jour et de procéder à un examen approfondi du point de l'ordre du jour relatif aux armes classiques.

**M. Cambridge** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La position de ma délégation est analogue à celle de la délégation des États-Unis.

**Le Président** : J'ai pris note des réserves faites par les délégations des États-Unis et du Royaume-Uni.

### Questions d'organisation

**Le Président** : Ce point concerne la constitution d'organes subsidiaires et la désignation des présidents de ces organes, ainsi que la date, la durée et le programme de travail de la session de fond de 1995.

Puisque la Commission du désarmement a décidé, à ce stade, d'examiner trois questions de fond de l'ordre du jour à la session de fond de 1995, telles qu'elles apparaissent dans le document A/CN.10/1994/CRP.6, elle souhaitera peut-être, comme durant la session de fond de 1994, confier l'examen de ces trois questions à trois groupes de travail.

**M. Turrentine** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation n'est pas d'accord pour

que soit ajouté un troisième point à l'ordre du jour de la session de 1995. Je crois qu'il y a peut-être eu un malentendu à ce sujet.

**Le Président** : Je ne crois pas, personnellement, qu'il y ait eu malentendu. Je sais que le représentant des États-Unis n'est pas d'accord, mais cela ne signifie pas que nous n'avons pas le consensus. Je crois que je suis en train d'appliquer le règlement intérieur de la Commission.

**M. Turrentine** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il me semble que s'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de consensus. J'aimerais qu'une décision soit prise à ce sujet.

**M. González Bustos** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je crois que vous avez donné une interprétation positive à l'idée — que nous partageons — exprimée par de nombreuses délégations, concernant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement qui ont été adoptées en 1990, ainsi que le cycle d'examen triennal portant sur trois points inscrits à notre ordre du jour en vertu duquel l'examen de chacun de ces points serait échelonné.

Nous ne voyons aucun problème à l'inclusion d'un troisième point. Vous avez, Monsieur le Président, parlé de deux thèmes possibles, que nous pourrions indifféremment accepter. L'idée est qu'il y ait trois points d'inscrits à l'ordre du jour, en dépit du fait que nous nous concentrons sur l'achèvement de l'examen de deux d'entre eux, conformément à la méthode de travail que nous avons adoptée en 1993.

**M. Gajda** (Hongrie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, vous vous souvenez probablement, ainsi que les autres membres de la Commission, que, lorsque la délégation hongroise a eu l'honneur d'assumer la présidence, elle a fait tout son possible pour mettre en pratique les règles du jeu généralement convenues, règles que nous nous efforçons de suivre cette année encore. Cette pratique s'est malheureusement révélée peu fructueuse la première année et, à sa dernière session de fond, la Commission du désarmement a eu à enfreindre ses règles de base pour diverses raisons. Je ne voudrais pas m'étendre à ce propos.

Il n'existe aucune raison de nous écarter des règles de base cette année encore; nous devons plutôt aller dans le sens opposé. Nous avons prolongé la validité d'un certain nombre de points, ce qui n'a pas pleinement satisfait toutes les délégations, mais c'était une décision dont chacun

pouvait s'accommoder. Il semble que l'on puisse raisonnablement espérer parvenir à un accord cette année, qui ne satisfera pas toutes les délégations mais dont nous devons nous accommoder. J'ai le sentiment que les deux points que l'on doit inclure à l'ordre du jour commencent à faire l'unanimité : il s'agit des deux points indiqués sans parenthèses dans l'ordre du jour provisoire. Quant à ceux qui figurent entre parenthèses, ils sont loin de faire l'unanimité.

Ma délégation est au nombre de celles qui sont contre l'inclusion de l'un quelconque de ces deux points. Nous ferons tout pour achever avec succès l'examen des points figurant déjà à l'ordre du jour afin de mettre un point final aux délibérations interminables dont l'un des points fait l'objet et pour que la discussion de l'autre — qui n'a été que préliminaire — puisse aboutir.

Une nouvelle fois, ma délégation peut s'associer au consensus en vue de l'inclusion des deux points unanimement.

**M. Whannou** (Bénin) : Ma délégation prend la parole juste pour soutenir ce qui a été dit par le représentant du Mexique, d'autant que le Bénin est très attaché à la Commission du désarmement, qui contribue à faire progresser les questions du désarmement et au sein de laquelle nous parvenons à approfondir les questions soumises à notre examen. Pour maintenir cette dynamique, nous pensons fermement que la Commission devrait pouvoir continuer d'avoir trois points à son ordre du jour. Sans préjuger de ce que peuvent être ces points, nous sommes en principe favorables à trois points.

**M. Rivero Rosario** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation est d'avis que la Commission du désarmement devrait continuer d'avoir trois points à son ordre du jour en 1995 également. Nous avons fait preuve de souplesse par le passé et pensons qu'il devrait continuer, en pratique, d'en être ainsi le cas échéant. Comme d'autres délégations l'ont dit, il nous faudra achever l'examen de deux des points de l'ordre du jour provisoire l'an prochain. En faisant preuve de souplesse, nous éviterions en outre de nous trouver, en 1996, dans une situation très compliquée. Comme vous l'avez fort bien indiqué, Monsieur le Président, dans le rapport que vous avez présenté, le bureau a soumis une proposition acceptée à l'unanimité. Cuba assumant la vice-présidence, je crois que notre position est claire. Et puisque tous les groupes régionaux sont représentés au bureau, nous pensons qu'il s'agit là, en principe, de l'avis de toutes les délégations. Chaque délégation est, bien sûr, libre d'avoir son opinion, mais ma délégation a le sentiment qu'il y a un consensus total en ce qui concerne

deux points de l'ordre du jour, tandis que certaines délégations ne sont toujours pas d'accord sur un troisième point. Nous avons cependant l'impression que beaucoup sont d'accord pour qu'il y ait un troisième point.

Il est clair qu'il faudrait que nous soyons tous d'accord sur notre ordre du jour. Bien que nous ne l'ayons jamais fait, n'oublions pas que nous pouvons nous décider en la matière par un vote. Nous ne pensons pas que ce soit la meilleure solution, mais la persévérance et la patience sont souvent récompensées. Nous pensons que, étant donné votre expérience, Monsieur le Président, et en faisant preuve justement de patience et de persévérance, nous pourrions laisser cette question de côté et nous prononcer plus tard à son sujet lorsque nous nous serons mis d'accord sur les trois points. Compte tenu des divergences de vues apparues aujourd'hui, il serait peut-être utile de tenir des consultations afin d'aboutir à une solution satisfaisante pour tous.

**M. Pava** (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite intervenir brièvement pour appuyer l'inclusion d'un troisième point à l'ordre du jour, ce qui, à notre avis, renforcera le caractère délibérant de la Commission du désarmement. Nous partageons l'avis du représentant de Cuba selon lequel il vaudrait peut-être mieux ne pas prendre de décision aujourd'hui; mais nous serions très heureux de voir se poursuivre les consultations sur ce point. Ainsi nous ne porterions pas préjudice aux intérêts des délégations qui ont déclaré aujourd'hui qu'elles sont opposées à ce qu'on décide d'inclure le troisième point à l'ordre du jour de 1995.

Ma délégation pense qu'il est particulièrement important d'inclure ce troisième point dans l'ordre du jour et, de la même manière, de poursuivre les consultations, comme je l'ai déjà dit, afin de pouvoir parvenir au consensus pour travailler sur la question à l'examen.

**M. Alvarez** (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Je suis d'accord avec ce qu'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, c'est-à-dire que nous adoptons pour le moment un projet d'ordre du jour provisoire qui sera définitivement adopté à la session de fond. Je pense donc qu'il serait utile d'examiner la question lors de consultations, pour finalement arriver à une décision en la matière au début de la session de fond.

**Le Président** : Je sais que c'est notre Commission elle-même qui a adopté la règle — d'une façon très souple, me dira-t-on, mais la règle quand même — d'avoir trois sujets à l'ordre du jour. C'est ce qui a été préparé par les membres du bureau. La Première Commission, organe de

l'Assemblée générale, a fait certaines recommandations que j'ai rappelées plus tôt. Nous avons devant nous un projet d'ordre du jour provisoire, élaboré d'une façon très méticuleuse, et les représentants observeront que les points 6 et 7 sont entre crochets.

Il ne s'agit pas d'une imposition — le choix était même déjà indiqué — et nous savons que nous sommes dans un monde démocratique et que nous pouvons compter sur la compréhension de tous les représentants pour faire jouer les règles démocratiques, c'est-à-dire, entendre la voix de la majorité. Si cela n'aboutit pas à des résultats, nous pouvons toujours tenir des consultations.

Je sais gré aux délégations qui ont proposé que l'on continue à persévérer. Nous allons persévérer, c'est-à-dire que nous allons continuer les consultations pour que toutes les délégations trouvent leurs intérêts satisfaits, mais de grâce, il faut que les règles démocratiques s'appliquent pleinement, sinon notre Organisation n'aura même plus son sens.

Je crois donc que la sagesse serait de suspendre la discussion à ce sujet, de passer à un autre point, pour que nous ayons le temps nécessaire pour tenir des consultations. Si la Commission approuve ma proposition, je vais maintenant suspendre le débat à ce sujet et passer à un autre point.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Nous allons maintenant examiner le point de l'ordre du jour relatif à la date et à la durée de la session de fond de 1995. Les représentants se souviendront certainement qu'à la dernière séance plénière de sa session de fond de 1994, le 9 mai 1994, la Commission avait déjà décidé, à titre provisoire, que sa session de fond en 1995 se tiendrait du 15 mai au 5 juin 1995, et que sa durée serait fixée à 16 jours ouvrables, comme en 1990, 1991, 1992, 1993 et 1994.

Cette décision avait été prise à la demande de plusieurs délégations, afin de faciliter l'examen par la Conférence du désarmement de son calendrier pour l'année 1995. Je crois savoir que la Conférence du désarmement a déjà décidé de prolonger sa session ordinaire de deux semaines en 1995, celle-ci devant s'achever le 22 septembre. En conséquence, à la présente session d'organisation, il nous reste seulement à entériner les dates et la durée qui avaient été convenues pour la session de fond de la Commission en 1995.

Lorsqu'il s'est réuni le 23 novembre, le bureau de la Commission a décidé à l'unanimité de recommander à la Commission de ne pas modifier les dates ni la durée convenues pour sa session de fond de 1995. Des délégations souhaitent-elles faire des observations à ce sujet?

**M. Turrentine** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation est certes d'accord pour dire que la pratique courante pour la Commission du désarmement est d'avoir 16 jours de travail pour sa session, et nous soutenons cela en principe. Toutefois, en 1995, nous prévoyons une situation particulière, et il serait donc sage d'envisager de réduire le chevauchement avec la reprise de la Conférence du désarmement. Ma délégation préférerait qu'il n'y ait pas de chevauchement, c'est-à-dire que la session de la Commission du désarmement soit une session de deux semaines au lieu d'une session de 16 jours comme d'habitude.

Néanmoins, si les membres de la Commission souhaitent réellement s'en tenir à la pratique d'une session de 16 jours, nous ne nous y opposerons pas. Par contre, si d'autres délégations étaient d'accord pour dire qu'il serait prudent de raccourcir un peu la session — même si ce n'est que de quelques jours — pour permettre aux représentants de retourner à Genève pour les importantes négociations qui s'y dérouleront, bien sûr nous nous en féliciterions.

**M. Miraillet** (France) : Ma délégation souhaite intervenir exclusivement pour soutenir les propos qui viennent d'être tenus par le représentant des États-Unis. Nous considérons effectivement que l'importance des travaux qui seront ceux de la Conférence du désarmement à sa fin de session milite effectivement pour que la plupart des participants aux travaux de la Commission puissent rentrer à Genève le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous souhaitons effectivement que les travaux cette année, à titre exceptionnel — et j'entends bien, à titre exceptionnel — de la Commission du désarmement puissent être ramenés à deux semaines seulement.

**M. Cambridge** (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : J'espère être aussi bref que je l'ai été tout à l'heure à propos d'un autre point de l'ordre du jour.

Ma délégation appuie les observations des représentants des États-Unis et de la France.

**Le Président** : Le représentant du Royaume-Uni a effectivement le don d'être bref.

**M. Larsen** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Soucieux d'être bref moi aussi, je me contenterai d'appuyer les observations que viennent de faire les représentants du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis.

**Le Président** : L'intervention du représentant de la Norvège a été aussi brève et aussi intéressante que celle du représentant du Royaume-Uni.

**M. González Bustos** (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous avons écouté très attentivement les vues exprimées par certaines délégations quant à la possibilité de réduire, à titre exceptionnel, la durée de la session de 1995 de la Commission du désarmement en raison des autres réunions exceptionnelles qui auront lieu, à commencer par la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Pourtant si, comme nous le souhaitons tous, j'en suis sûr, nous voulons achever en 1995 l'examen des deux questions inscrites à l'ordre du jour, ce sera extrêmement difficile en deux semaines seulement. Par conséquent, ma délégation suggère que l'on ne se prononce pas maintenant sur cette question, que l'on attende de voir comment la situation évolue par rapport au calendrier prévu pour 1995. Si, exceptionnellement — étant donné que les représentants doivent retourner à Genève pour participer à certaines réunions — nous étions appelés à prendre une telle décision, qu'il en soit donc ainsi. Mais je préférerais que l'on ne décide pas maintenant de raccourcir la durée de la session.

**M. Rivero Rosario** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation partage certaines des préoccupations du représentant du Mexique. À la Première Commission, on a dit que cela faisait quatre ans que la même question était inscrite à notre ordre du jour provisoire ou à notre projet d'ordre du jour provisoire pour 1995. Si nous réduisons la durée de la session à deux semaines, ma délégation pense que nous n'aurons pas suffisamment de temps pour achever l'examen de ces questions. Si, par exemple, nous ne pouvons pas achever l'examen de la question du désarmement nucléaire, il sera bien difficile d'attendre de tous les membres qu'ils acceptent de la maintenir à l'ordre du jour une sixième année. Ma délégation pense donc qu'il faut se donner un temps de réflexion avant de prendre une décision définitive.

**M. Mpay** (Cameroun) : Ma délégation soutient ce que viennent de dire les représentants du Mexique et de Cuba, car nous pensons que la durée de la prochaine session de fond de notre Commission doit prendre en compte l'inscrip-



tion d'un troisième point. Si ce troisième point n'est pas inscrit, alors la Commission pourrait bien réduire ses travaux à deux semaines. Mais s'il y a un troisième point, nous pensons que la durée de la session devrait être normale, c'est-à-dire la même que celle des sessions précédentes.

**M. Stelzer** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation adhère au consensus de la Commission du désarmement quant au cycle d'examen échelonné portant sur trois points et à la question de la durée de la session. Toutefois, comme l'a signalé le représentant des États-Unis, dont les observations ont été appuyées par un certain nombre de délégations, nous devons faire face à une année exceptionnelle. L'ordre du jour très chargé comporte des questions très importantes. La session de trois semaines de la Commission du désarmement et celle de la Conférence du désarmement, qui commencera un petit peu plus tôt que prévu, se chevaucheront.

Étant donné que la Conférence du désarmement examine cette année des questions cruciales, nous serions prêts, en raison de l'année exceptionnelle qui nous attend, et bien que, par principe, ma délégation ne soit pas favorable à une réduction de la durée de la session de la Commission du désarmement, à nous rallier au consensus si nous décidons de raccourcir la durée de la session. Par ailleurs, nous sommes aussi d'avis qu'il n'est pas nécessaire de prendre cette décision tout de suite.

**Le Président** : Je crois qu'il n'y a pas de consensus. Certaines délégations sont pour que l'on raccourcisse la durée de la session afin de la ramener pratiquement à deux semaines; d'autres sont contre pour des raisons que les uns et les autres ont exprimées.

Dans ces conditions, je ferai comme tout à l'heure : la question sera examinée, comme l'autre, lors de consultations plus approfondies. De toute façon, rien ne presse, et il n'y a pas de raison de prendre à la hâte une décision dont les conséquences sont imprévisibles.

La sagesse caractérisant les membres de la Commission du désarmement, je propose que nous prenions la sage décision de poursuivre les consultations.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Puisque nous n'avons pas pu prendre de décision en ce qui concerne la durée de la session, il serait malaisé pour nous de discuter du programme de

travail de la session. Aussi, je voudrais inviter les membres à passer au dernier point.

D'après les dispositions du programme de réforme qui a été adopté, toutes les questions liées à l'organisation des travaux devraient être réglées à la session d'organisation de la Commission. Toutefois, comme il reste plusieurs questions en suspens à ce stade — par exemple, la composition du bureau en 1995, la nomination des présidents des organes subsidiaires et l'inscription, éventuelle, d'une nouvelle question de fond à l'ordre du jour de la session de 1995 —, il serait peut-être souhaitable que la Commission suspende la présente session d'organisation pour la reprendre ultérieurement afin de laisser suffisamment de temps pour des consultations supplémentaires et approfondies sur ces questions.

Pour ma part, je me tiens à la disposition de toutes les délégations qui aimeraient vraiment tenir des consultations. Il est dit que nous allons donner le temps au temps, mais le temps presse, et nous devons nous rencontrer pour discuter des diverses questions que nous avons laissées en suspens. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour être présent à New York pour ces consultations. Je suis prêt à me priver de quelques jours de vacances après une session si chargée.

Y a-t-il des objections à cette proposition de suspendre la session d'organisation?

**M. Stelzer** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation n'insiste pas pour prolonger cette session; nous sommes tout à fait d'accord pour dire que l'idée de suspendre la session est très sage.

Mais j'aimerais avant avoir quelques précisions. Comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, Monsieur le Président, la session d'organisation est censée prendre des décisions sur toutes les questions relatives à l'organisation. La présente session d'organisation a pu prendre des décisions sur certaines questions, mais pas sur toutes.

La Commission du désarmement a donc décidé de suspendre sa session d'organisation et de poursuivre les consultations. Ces consultations ont un ordre du jour très important. Nous devons nous consulter non seulement sur la durée de la session de fond de l'année prochaine, mais également sur son ordre du jour. Nous devons décider si nous voulons déroger au consensus et n'avoir que deux points à l'ordre du jour ou si nous pouvons trouver un compromis en ce qui concerne le troisième point qu'un certain nombre de délégations voudraient voir inscrit à l'ordre du jour.

Une délégation a suggéré que l'on décide à la session de fond de la question de savoir si un troisième point doit être inscrit et, dans l'affirmative, lequel. Ma délégation n'appuie pas cette suggestion pour plusieurs raisons. Premièrement, nous soutenons votre point de vue, Monsieur le Président, à savoir que c'est la session d'organisation qui doit prendre les décisions concernant l'organisation. Deuxièmement, il serait trop tard pour prendre une décision aussi importante au début de la session de fond car, comme nous le savons des années précédentes, il faut un processus préparatoire considérable pour qu'une question soit prête à être discutée dans un débat de fond. L'année dernière, nous avons vu que même les questions qui n'ont été discutées qu'à l'échelon préliminaire à la session de fond ont dû être préparées en détail. C'est pourquoi ma délégation conseille vivement que nous prenions ces décisions bien avant le début de la session de fond — à la reprise de la session d'organisation.

J'aimerais vous demander, Monsieur le Président, quel est le calendrier que vous prévoyez pour poursuivre les consultations. Prévoyez-vous des consultations par petits groupes ou des consultations plénières? Est-ce que la session d'organisation sera reprise dès que les consultations à propos de ces questions auront abouti à des résultats?

**Le Président :** Le représentant de l'Autriche vient de faire une intervention très détaillée et très utile, ce qui

nous permet de clarifier un peu les choses avant de lever la séance. Il a parfaitement raison de poser ces différentes questions. Je pense — et je vais consulter le secrétariat à ce sujet — que, dès la semaine prochaine, nous pourrions reprendre la session d'organisation. Effectivement, je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, c'est la session d'organisation qui doit régler les problèmes d'organisation, cela ne peut pas être la session de fond. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la Commission du désarmement qui suit ce genre de règle. D'autres organes dans cette organisation ont la même règle. Nous n'allons pas déroger à cette règle, et nous resterons très stricts dans ce domaine. Dès la semaine prochaine, nous trouverons le créneau nécessaire, avec la collaboration du secrétariat, pour convoquer une réunion pour la reprise de la session d'organisation.

Entre-temps, je souhaite qu'il y ait des consultations de tous genres — informelles, informelles, informelles, au quatrième degré, au cinquième degré; tout ce que veulent les membres de la Commission. En tout cas, je me tiens à leur disposition pour ce genre de consultations. Encore une fois, je prendrai contact avec les membres du bureau et le secrétariat pour savoir sous quelle forme nous pouvons commencer à organiser ce genre de consultations avant même la session d'organisation.

En aucun cas ces questions ne pourront être renvoyées à la session de fond. Ce serait une carence, et je n'aime pas gérer la carence.

Je propose donc de suspendre cette session d'organisation étant bien entendu qu'elle sera reprise dès que possible — en tout état de cause, la semaine prochaine — à une date qui sera indiquée dans le *Journal*. Il ne faut pas que l'approche de Noël fatigue les membres de la Commission ou émousse leur élan, leur dynamisme, leur dévouement et leur attachement aux travaux de la Commission.

*La séance est levée à 12 h 30.*